



**À :** Conseil d'administration de Metrolinx  
**De :** Robert Siddall  
*Directeur financier*  
**Date :** Le 14 février 2014  
**Objet :** **Rapport trimestriel – Stratégie d'investissement et analyse économique**

---

### Activités clés

Les activités clés suivantes ont été réalisées par le groupe Stratégie d'investissement et analyse économique au cours du dernier trimestre.

- Un bureau de projet du comité directeur sur la mise en œuvre de la Stratégie d'investissement a été créé et doté de personnel, une méthodologie d'établissement de rapports a été élaborée et une structure de gouvernance pour le comité a été finalisée. L'établissement de rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie d'investissement commencera à la prochaine réunion du conseil d'administration.
- Le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario effectue actuellement un examen des droits de développement en vertu de la Loi sur les redevances d'exploitation, 1997. À la lumière des propositions de la Stratégie d'investissement de Metrolinx et de notre mandat de transport à l'échelle de la région, une soumission officielle a été élaborée par la Stratégie d'investissement et analyse économique, a été signée par le chef de la direction puis soumise au ministère des Affaires municipales et du Logement le 10 janvier. La soumission a renforcé les recommandations de la Stratégie d'investissement relatives aux droits de développement et a réclamé des droits à l'échelle de la RGTH sur les nouveaux développements.
- Stratégie d'investissement et analyse économique ainsi que les équipes Politiques, planification et innovation et Relations avec les intervenants et la communauté ont effectué des travaux techniques sur les projets de la Nouvelle Vague pour présenter les diminutions des temps de transport et les augmentations de capacité du projet à utiliser dans le matériel de communication pour soutenir le dialogue continu avec les intervenants clés et le public.
- L'AMT, Metrolinx et TransLink continuent de collaborer à un mandat de recherche économique commun qui évalue l'impact économique combiné de l'investissement dans le transport et le transport en commun dans trois régions métropolitaines au Canada. L'équipe a présenté un rapport préliminaire complet ainsi qu'une stratégie d'engagement au Forum sur les autorités régionales des transports en janvier 2014. Le rapport aidera notre dialogue continu avec les parties intéressées sur la nécessité de flux de rentrées durables et prévisibles pour soutenir les infrastructures de transport urbain.

- Stratégie d'investissement et analyse économique a fourni du soutien au Comité consultatif sur la Stratégie d'investissement dans les transports publics, qui a fourni ses services à la province le 12 décembre 2013. Douze recommandations ont été présentées dans leur rapport final et elles ont toutes été appuyées par les treize membres du comité. Consultez l'aperçu des recommandations du comité ci-dessous.

### **Recommandations du Comité consultatif sur la Stratégie d'investissement dans les transports publics**

Les recommandations du comité sont harmonisées avec la Stratégie d'investissement de Metrolinx dans les secteurs suivants :

- Utilisation d'un fonds réservé au transport au sein de Metrolinx avec des exigences d'établissement de rapports élevées.
- Attribution de 75 % des revenus aux projets de transport régional et 25 % aux initiatives locales et autres.
- Évaluation de l'utilisation de la diversification des modes de financement et de l'approvisionnement pour tous les projets de 50 M\$ et plus.
- Jusqu'à six nouveaux citoyens membres du conseil d'administration nommés par la municipalité.
- Hausse de l'établissement de rapports sur les projets et les budgets.
- Plus grand financement du transport en commun par le gouvernement fédéral.
- Plus grande intégration de l'aménagement du territoire régional et du transport et élaboration de la Déclaration de principes sur la planification des transports.
- Élaboration de la stratégie de récupération de la plus-value foncière.
- Analyses de rentabilité qui valident l'investissement à jour et accessibles au public.

Le conseil a également effectué les recommandations suivantes :

- Proposition d'utiliser un financement par emprunt à un ratio dette/recettes de 2,5 pour 1.
- Établissement d'un programme de démarrage pour financer les résultats à court terme pour les usagers des transports en commun.
- Élaboration des projets de la Nouvelle Vague en deux phases, au moyen de sept critères proposés :
  1. Les projets doivent aider à réduire la congestion et non y contribuer.
  2. Les projets doivent favoriser un réseau relié à l'échelle de la région.
  3. Les projets doivent être harmonisés avec les principaux lieux de travail actuels et futurs.
  4. Les projets doivent être harmonisés, dans la mesure du possible, avec les emplacements d'institutions publiques et communautaires.
  5. Le type de transport en commun doit être approprié à la situation en tenant compte de l'achalandage, du coût et des répercussions fiscales et environnementales.
  6. Les projets doivent être construits selon un calendrier pratique.
  7. L'investissement doit fournir des avantages et des améliorations concrets à la fois à court terme et à long terme.

En ce qui concerne le financement de l'investissement dans les transports en commun, le comité a proposé deux options. Avec les deux options, le comité a recommandé que les taxes soient appliquées à l'échelle de la province et que les revenus perçus dans la RGTH soient attribués au transport dans cette région et que le reste soit utilisé pour financer les projets non liés à la RGTH :

1. 0,5 % d'impôt sur les bénéfices; hausse de la taxe sur l'essence et de la taxe sur les carburants de 0,03 \$/L, puis de 0,01 \$/L chaque année jusqu'à concurrence de 0,10 \$/L; réaffectation des recettes de la TVH existante générées sur les taxes sur l'essence et les carburants; revenus prévus : 1,7 milliard de dollars/année (2022-2023).
2. 0,5 % d'impôt sur les bénéfices; hausse de la taxe sur l'essence et de la taxe sur les carburants de 0,03 \$/L, puis de 0,01 \$/L chaque année jusqu'à concurrence de 0,05 \$/L; réaffectation des recettes de la TVH générées sur les taxes sur l'essence et les carburants; hausse de 0,5 % de la TVH en 2018-2019; revenus prévus : 1,8 milliard de dollars/année (2018-2019).

Je présente le tout respectueusement,

Robert Siddall  
Directeur financier